



## financement légal ou pas

Par **desmo10**, le **31/10/2016** à **11:11**

bonjour,j'aimerais savoir si le président d'une société de chasse communal (type association loi 1901) peut utiliser l'argent de cette même chasse communale pour prendre à son nom la location d'une autre chasse en forêt domaniale.

Par **Visiteur**, le **31/10/2016** à **19:05**

Bonjour,  
Cette location est -elle destinée à bénéficier aux membres de l'ACCA ou à son seul profit ?

Par **desmo10**, le **01/11/2016** à **12:08**

bonjour,  
les membres de l'ACCA en profitent,mais lui seul a tous pouvoirs de décisions puisque la chasse est à son nom.  
Suite à une altercation verbale avec lui , celui ci m'a d'ailleurs exclu de cette chasse alors que j'en payait la location tout comme lui et les autres membres .cette chasse était auparavant au nom de l'ACCA , mais a la fin du bail de location, sans demander l'avis des autres membres celui ci a réussi à la faire mettre à son nom.Les autres membres et moi même ne l'avons appris que deux ans plus tard .